



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2025/3362

**URBANISME  
AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) il est saisi d'une demande de :  
**Permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.**

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Charalambos - Koumninoula IOAKIMIDIS - PETSONIAS demeurant rue Alfred Smeets 37 à 4100 SERAING.

Le terrain concerné est situé rue Alfred Smeets 37 à 4100 SERAING et est cadastré SERAING, 5<sup>ème</sup> division, section B, n°s 11W22, 11S19 et 11H23

Le projet vise à "régulariser la transformation de la maison de commerce en 2 logements et 1 commerce, la transformation d'un garage en 3<sup>ème</sup> logement, la construction d'abris de jardin et d'annexes (chambre froide, réserves, débarras et véranda attenants au commerce, 1 chambre attenante au logement du rdc à l'arrière et l'agrandissement du logement du 1er étage), l'installation d'une fenêtre de toit (chambre 1<sup>er</sup> étage), la transformation de la façade avant, la pose de 2 enseignes et démolir un escalier extérieur" et présente les caractéristiques suivantes :

Écarts au guide communal d'urbanisme (G.C.U. au Collège Communal du 23 avril 2018). À savoir, le projet proposé ne répond pas aux articles 54, 57, 58, 106 et 134.

**Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."**

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING,  
les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Madame Kathleen BRYSSE (04.330.86.32)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **2 février 2026 au 16 février 2026 au collège communal** :

- par courrier postal à Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
(délégation du 3 avril 2025)  
(C.D.L.D. art. L1132-5)

Kathleen BRYSSE  
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation du 13 février 2025)  
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M<sup>me</sup> GELDOF  
TROISIÈME ÉCHEVINE